

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
CANTON : RIEUX VOLVESTRE
COMMUNE DE SAINT JULIEN SUR GARONNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2024

Présents :

BENAC Jean Pierre

COUDOURNAC Sonia

LEFEBVRE Patrick

MESTRE Christophe

ZIMMERMANN Diane

BRESSAC Isabelle

FILHOS Francis

MASCARAS Eric

VIGNES Stéphane

CORNET Olivier

LASSERRE Christian

MASSIP Cyril

VILA Marie

Procurations:

DA SILVA Corinne à P. LEFEBVRE

ROUSSET Vanessa à C. MASSIP

Absents :

DA SILVA Corinne / ROUSSET Vanessa

Secrétaire de séance :

Diane ZIMMERMANN

M. Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- vente ou don de jeux
- occupation du domaine public
- concession Sacilotto
- convention Geographix
- taux de fiscalité communale
- partenariat avec la Poste
- notification des marchés

Accord du conseil municipal

PROCES VERBAL DU 11 AVRIL 2024

Aucune observation n'est formulée sur ce procès-verbal.

ETAT DE TRESORERIE

Période du 12 avril au 17 mai 2024

Frais d'études	3 804.23 €
Aménagement de terrains	17 304.00 €
Bâtiments publics	21 040.56 €
Carburant	133.91 €
Fourniture de voirie	631.86 €
Contrats de prestations de services	3 519.60 €
Autres biens mobiliers	611.10 €
Divers	185.47 €
Fourniture de petit équipement	811.78 €
Publicité, relations publiques	41.46 €
Frais postaux et télécommunications	352.61 €
Concours divers	85.00 €
Services bancaires	0.74 €
Impôts taxes	688.98 €
Personnel titulaire	18 753.04 €
Personnel non titulaire	7 756.16 €
Congés payés	1 680.26 €
Charges sécurité sociale et prévoyance	6 460.69 €
Autres charges sociales	1 085.06 €
Indemnités de fonction	4 879.62 €
Autres contributions	25 657.89 €
Autres charges de gestion courante	0.29 €
Autres	0.30 €
TOTAL DES DEPENSES	114 672.03 €
TOTAL DES RECETTES	49 348.71 €
ETAT DE TRESORERIE	86 691.49 €

DECISION MODIFICATIVE

Le Trésor Public demande à ce que soit modifié le budget primitif.

RECETTES

- Compte 1068 : augmentation des recettes de 207 759.23 €
- Chapitre 041 compte 203 : augmentation de 75 873.21 €

DEPENSES

- Chapitre 21 ou 23 : augmentation de 415 518.46 €
- Chapitre 041 compte 21 : augmentation de 75 873.21€
- Compte 1068 : diminution de 207 759.23 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative ci-dessus.

TARIF DES CONCESSIONS

Les prix des concessions n'ont pas changé depuis 2009 :

- Grande concession (3 m x 2m) soit 6 m²
- Petite concession (3 mx 1.40 m) soit 4.20 m²
- Tombe terre (2.40 m x 0.80 m) soit 1.92 m²

Concession temporaire : 30 € au m²
Concession perpétuelle : 40 € au m²
Concession trentenaire : 50 € au m²

Coût du dépositaire :

Gratuit les 6 premiers mois

30 € au 7^{ème} mois

60 € au 8^{ème} mois

120 € au 9^{ème} mois

240 € au 10^{ème} mois

480 € au 11^{ème} mois

960 € au 12^{ème} mois

Le cimetière POUCHON a été redessiné. De nouvelles concessions ont été matérialisées :

- Terrains communs

1 seul corps.

Mis à disposition des familles gratuitement pendant 5 ans.

Dimension 0.80 de large sur 2.40 m de long et 1.50 de profondeur.

- Espaces naturels

Réservés à l'inhumation de corps placés dans des cercueils de type carton, bois léger...

- Espaces : concessions 10 ans
- Espaces : concessions 30 ans
- Espaces : concessions perpétuité

Revoir les prix.

Il est évoqué l'option de supprimer les concessions de 10 ans. Dans cette hypothèse, il faudrait refaire les plans et le règlement.

M. Le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur les conditions de gestion des cimetières et de faire des propositions lors d'un prochain conseil municipal.

ELECTIONS EUROPEENNES

M. Le Maire et Mme SERVANT, en charge des élections, ne seront pas présents durant ce scrutin.

C. MASSIP sera en charge de l'organisation des élections et assumera la fonction de secrétaire du bureau de vote. Lui communiquer les disponibilités pour constituer le bureau de vote.

O. CORNET sera président du bureau de vote.

TRAVAUX COMMUNAUX

Travaux nouvelle mairie :

- Toute la peinture sera finie partout
- Ratissage et peinture de l'escalier fini
- A faire :
- Pose des plinthes
- Ponçage du sol
- Pose des baguettes au plafond
- Reprise des malfaçons salle du conseil

O. CORNET soulève le problème des corniches prévues dans la salle du conseil.

C. MASSIP indique que cette option est abandonnée car non prévue dans le devis.

S. COUDOURNAC interroge sur l'accès : par la route ?

M. Le Maire précise que l'entrée au public se fera côté route en raison des normes d'accessibilité pour handicapés. La porte côté cour sera fermée.

Travaux : ralentisseurs RD 8

Une réunion de chantier est prévue le 21 mai pour lancement du chantier.

ENQUETE PUBLIQUE IMPASSE DU Foudre

Commissaire enquêteur : Michel BLANC

Durée de l'enquête : 25 juin au 11 juillet

Permanences : 25 juin 14 H 30-17 H / 11 juillet 14 H 30-17 H

Registre à disposition à la mairie

Publicité dans la DEPECHE 15 jours avant

Publication 3 supports mairie

Flyer distribué à la population

Courrier à l'ensemble des riverains concernés

Un courrier est arrivé en mairie s'opposant à cette cession. M. Le Maire invite les conseillers à se présenter à la permanence du commissaire enquêteur afin de donner leur avis. Possibilité d'anonymat. Il alerte sur le fait que si cette cession était validée, elle pourrait entraîner une jurisprudence sur d'autres cas : impasse devant chez Mme PENSEE, impasse à côté de chez M. BLANCHARD, impasse à Gironne.

CESSION OU DON DE JEUX

La société SAU 31 interroge la commune afin de savoir si elle accepterait de consentir à un don des jeux pour enfants situés sur la Place des Ecoliers.

Activité de SAU 31 :
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés

Adresse :
Rue du Colonel Jules Guesde à LAVELANET DE COMMINGES

I. BRESSAC : les jeux sont-ils cassés ?

C. MASSIP : structurellement, il est possible de les remettre en état.

F. FILHOS : en profite pour signaler que l'aire de jeux à côté du stade pourrait être réparée car il y a de nombreux enfants qui s'y rendent.

O. CORNET : ce n'est pas la peine de faire un état des lieux des jeux de la Place des Ecoliers. Ils sont « pourris ». Qui pourrait les réparer ? Cela coûterait aussi cher que d'en acheter des neufs.

F. FILHOS : il faudrait faire venir un menuisier pour faire réparer la structure.

S. COUDOURNAC : il n'est pas sûr de faire réparer le jeu comme cela, c'est une structure spécialisée.

C. MESTRE : les jeux risquent d'être réparés n'importe comment, autant qu'ils servent à quelqu'un. La commune n'en fera rien. Autant le vendre pour d'autres enfants.

C. MASSIP : il peut être envisagé également de les donner. Cette association s'occupe d'enfants en situation d'urgence. Ce serait convenable d'en faire profiter ces enfants-là.

C. MESTRE : si c'est pour une association d'enfants, il est favorable au don.

M. Le Maire est d'accord pour donner sous réserve qu'ils viennent récupérer la structure.

O. CORNET pense que le sol est collé. Ce sont des dalles anti-chocs.

M. Le Maire précise que la commune ne donne que les jeux pas les dalles.

C. LASSERRE : cela permettra d'avoir de la place libérée pour faire d'autres projets.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION D'UNE TERRASSE

Les Gourmandises du Volvestre souhaitent installer une terrasse devant leur commerce. Cette terrasse serait démontable, d'une superficie de 2 fois 3 m x 1.50 m.

C. MASSIP : ils proposent d'y installer la vente de café, chocolat et gaufres.

M. Le Maire lui a donné l'autorisation. L'emplacement sera sécurisé par des plots. Le prix serait de 9 m² x 2 € par mois.

Il convient de délibérer pour accorder cette installation et en fixer le prix d'occupation. Pour information, une convention avait été passée avec M. ICART ; il avait installé une terrasse pour une durée d'un an renouvelable et un coût de 2 € par mois le m².

C. LASSERRE estime que 20 € par mois est correct.

D. ZIMMERMANN : prévoir une structure modulable. Si le coût est au m², le loyer pourra être évolutif s'il agrandit la terrasse.

S. VIGNES : en hiver, il démontera la terrasse.

C. MASSIP propose une location par tranche de 6 mois.

F. FILHOS : il faut éviter le nombre d'écritures comptables.

M. Le Maire propose 2 € le m² par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au suffrage direct et à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'installation d'une terrasse pour les Gourmandises du Volvestre au coût de 2 € le m² par mois par convention annuelle renouvelable.

CONCESSION SACILOTTO

M. SACILOTTO souhaitait vendre sa concession familiale, à présent vide, à Mme DA ROIT. Règlementairement, il ne pouvait pas. Il propose à la commune de la racheter. Le prix pourrait être de 1 500 à 2 000 €.

F. FILHOS précise que Mme DAROIT a trouvé une autre solution.

M. Le Maire estime que le coût est trop élevé.

C. MASSIP ne trouve aucun intérêt pour la commune à acheter actuellement cette concession. La commune pourrait juste servir d'intermédiaire.

M. Le Maire pense qu'il sera difficile de vendre le caveau.

J.P. BENAC : c'est gênant si M. SACILOTTO attend la réponse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne juge pas opportun à ce jour de se porter acquéreur de cette concession.

GEOGRAPHIX

La Communauté des Communes du Volvestre met à disposition des communes un service de consultation en ligne du cadastre. Nom de l'application : NETAGIS MAPS.

Proposition de nouvelles options :

- Mise à jour du PLU sur les éléments envoyés par l'Etat
- Présence des réseaux

- Emplacement zones naturelles protégées
- Zones délimitées pour les ABF.

Certaines données sont sensibles. Il convient donc de créer un compte pour chaque utilisateur. A cet effet, une convention est rédigée.

Le conseil doit autoriser le maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au suffrage direct et à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en application des nouvelles options de NETAGIS MAP.

FISCALITE COMMUNALE

Consécutivement à un contrôle réalisé par les services de Fiscalité Directe Locale, il a été mis en évidence que la commune a voté les taux suivants :

- Taxe foncière sur propriétés bâties de 39 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties de 51 %
- Taxe d'habitation de 17 %
- CFE de 28 %

Or il existe un taux à variation proportionnelle et un taux à variation différenciée.

Les taxes sur le foncier B et NB sont concernées par le taux de coefficient proportionnel. On doit tenir compte de la variation entre les taux de 2023 et de 2024.

Par contre la taxe d'habitation tient compte de la variation différenciée. Il ne faut pas dépasser le coefficient de variation entre le taux 2023 et 2024, soit 16.01 %

Il convient donc de refaire le CERFA et de reprendre une nouvelle délibération passant le taux de TH à 16.01 % au lieu de 17 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au suffrage direct et à l'unanimité des membres présents de modifier le taux de la taxe d'habitation en le portant à 16.01 %.

CONVENTION AVEC LA POSTE

La commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE est liée avec LA POSTE par une convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact : LA POSTE AGENCE COMMUNALE. Cette convention est arrivée à expiration. Afin de la renouveler, il faut autoriser le Maire à signer le document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au suffrage direct et à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec la POSTE.

<p style="text-align: center;">NOTIFICATION DES MARCHES CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE COMMERCIAL ET ASSOCIATIF</p>

Le trésor public demande à ce que soit prise une délibération reprenant la notification des marchés afin de pouvoir régler les entreprises.

M. Le Maire a donné ce matin les marchés notifiés à l'architecte. Il précise qu'il y a longtemps qu'il devait remettre ces documents. Il a souhaité attendre car il ne désirait pas mettre la trésorerie de la commune en difficulté.

Le retour de la subvention du Conseil Départemental n'a pas encore été reçu. La commission se réunira en juillet. Il a pris rendez-vous avec le Sous-Préfet afin de tenter d'obtenir un complément de dotation. Le Sous-Préfet a proposé de solliciter une dotation auprès de l'ANCT à hauteur de 50 000 €. L'accord est conditionné à l'approbation du Préfet et de la commission nationale. Si le Département soutient l'opération et que l'ANCT émet un accord favorable, le projet pourrait bénéficier de subventions à hauteur de 80 %. Sur l'autofinancement de 20 %, il précise que l'Etat rembourse 16 % par le biais du FCTVA. La commune est contrainte de faire une avance de trésorerie.

M. Le Maire va demander une avance de 30 % de DETR.

En parallèle, il est impératif de percevoir des recettes. Toutes les entreprises sont prêtes. Il précise que les notifications de marchés ne sont pas des ordres de services. Seule l'entreprise de démolition DANICY a reçu l'OS pour le démarrage de travaux.

A ce jour, l'entreprise DANICY a dû stopper le chantier en raison de la présence d'amiante sur une zone non examinée par le rapport du bureau d'études. Lors de la démolition, il est apparu que sous la dalle en béton, des tôles présentant de l'amiante avaient servi de remblaiement. Ils sont en attente de l'analyse du bureau d'études.

O. CORNET : la colle utilisée pour le carrelage devait être une colle amiantée. Dans ce cas, il faut faire 1 DTA.

C. MASSIP : elle a déjà été faite.

M. Le Maire est persuadé que ce type de colle n'était pas utilisé par le passé.

C. MASSIP : le problème vient du fait que l'ancien propriétaire avait comblé avec des plaques en fibrociment.

En ce qui concerne le lot Gros Œuvre : M. Le Maire souhaitait qu'ils scindent leur intervention en deux phases (une partie rénovation et une partie construction neuve). Or, l'entreprise SEDEC précise que s'ils débutent les travaux, ils lancent les deux opérations simultanément car la grue est prévue pour organiser les deux chantiers. La faire revenir impliquerait des plus-values sur le montant du marché. Par ailleurs, à l'intérieur du bâtiment, ils doivent étayer les murs afin que DANICY puisse terminer la démolition. SEDEC a proposé de démarrer les travaux à l'automne et de ne présenter les factures qu'en début 2025.

Le lot Menuiseries : si la commande n'intervient pas rapidement, le menuisier informe qu'une forte majoration sera envisagée. Un acompte de 30 % va être demandé pour la DETR. A réception la commande de RENOVBAIE pourra être validée.

C. MASSIP : cela permettra de sécuriser le bâtiment.

Le lot assainissement : Une économie de 50 000 € pourrait être réalisée si le raccordement est autorisé vers la fosse de l'école en attendant un prochain raccordement au réseau collectif. Une demande a été faite par l'architecte auprès de RESEAU 31.

C. MESTRE interroge sur le planning de réalisation de l'assainissement collectif.

JP. BENAC : les travaux sont reportés.

M. Le Maire a rencontré le Directeur de RESEAU 31. Les travaux sont planifiés en 2027.

S. VIGNES interroge sur la capacité de la fosse de l'école.

I.BRESSAC se demande s'il n'existait pas une fosse chez M. LAJOUS.

C. MASSIP : M. LAJOUS avait justement vendu sans assainissement.

Tableau récapitulatif consultation après analyse de l'ensemble des offres reçues

Tableau indice C du 31 janvier 2024.

ESTIMATION budget travaux selon phasage (2024 et 2025)

PHASE 1 - 2024: Réhabilitation
bourse

PHASE 2 - 2025: Bâtiment neuf

N° de lot	Corps d'état principal	Nom de l'entreprise consultée	Montants estimation et Ouvertures des plis
-----------	------------------------	-------------------------------	--------------------------------------------

N° de lot	Corps d'état principal	Nom de l'entreprise consultée	Montants définitifs retenus	% Travaux	Montant Travaux	% Travaux	Montant Travaux
1	Démolition, désamiantage	SARL DANICY	127 500,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
2	Terrassement, VRD	SEDEC	77 713,00 €	100,00%	67 628,48 €	100,00%	67 628,48 €
3	Gros oeuvre	SEDEC	98 500,00 €	65,00%	68 607,66 €	35,00%	38 942,39 €
4	Charpente bois, couverture, zinguerie	ECO et AVENIR BOIS	270 000,00 €	45,00%	171 000,00 €	55,00%	209 000,00 €
5	Enduits	SOL FACADE	35 200,00 €	100,00%	34 408,00 €	0,00%	0,00 €
6	Menuiseries extérieures	RENOVBAE	43 465,00 €	60,00%	34 672,81 €	40,00%	23 115,20 €
7	Piètrerie	PLATRE GARONNAIS	56 200,00 €	60,00%	78 020,80 €	40,00%	52 280,80 €
8	Menuiseries intérieures	MANFRE	60 250,00 €	50,00%	17 600,00 €	50,00%	17 600,00 €
9	Electricité, Ventilation, Chauffage	MALVAUD	103 000,00 €	75,00%	12 952,11 €	25,00%	4 317,37 €
10	Plomberie	TECHNI CERAM	130 700,00 €	60,00%	14 824,80 €	40,00%	9 616,00 €
11	Serrurerie	EPE	58 500,00 €	60,00%	5 100,00 €	40,00%	3 400,00 €
12	Revêtements de sols scellés et faïences	SOL FACADE	8 500,00 €	40,00%	19 880,00 €	60,00%	10 280,00 €
13	Revêtements de murs, Peintures, Nettoyage	TK ELEVATOR	27 000,00 €	70,00%	17 757,90 €	30,00%	7 610,35 €
14	Accèsneur	GD CONSEIL	38 000,00 €	60,00%	8 460,00 €	40,00%	5 600,00 €
15	Etanchéité - Toiture végétalisée		26 923,25 €	0,00%	0,00 €	100,00%	59 270,00 €
TOTAL			961 600,00 €	54,96%	531 171,56 €	45,04%	435 352,00 €

966 523,85 €

1 010 830,06 €

-55 230,05 €

5,43%

2,46%

RAPPEL TOTAL OUVERTURE DES PLUS entreprises sélectionnées + estimations lots sans réponses

5,43%

REALISATION D'UNE RESIDENCE SENIORS

En complément des précédentes discussions sur la réalisation d'une résidence seniors, M. Le Maire précise qu'une difficulté est pointée en raison de la localisation du secteur.

ST JULIEN est situé en zone C, cette classification intéresse peu les investisseurs.

Le promoteur a rencontré un gestionnaire à Libourne qui pourrait être intéressé. Ce gestionnaire a déjà réalisé plusieurs projets de ce type.

Le promoteur a mis en avant le fait que certes ST JULIEN était sur une zone C mais que la commune avait été lauréate du programme VILLAGE D'AVENIR. Au niveau des financiers, deux contacts ont été pris : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et AXA. Le problème qui demeure est l'absence de commerces.

M. Le Maire a fait une demande auprès de la communauté des communes du Volvestre pour le transport à la demande. Une navette sera disponible pour conduire les habitants de ST JULIEN vers RIEUX pour les médecins, la pharmacie, le cabinet de radiologie et les commerces et vers CARBONNE pour l'accès au marché, aux commerces et à la gare.

Fonctionnement du transport à la demande :

Prix de déplacement très bas.

La navette va chercher la personne chez elle, l'amène jusqu'à RIEUX ou CARBONNE et la ramène chez elle.

En fin d'année, sur le déficit supporté par la communauté des communes, la Région prend en charge 70 %.

Le terrain susceptible de porter ce projet est de 16 000 m². Le promoteur prendrait 9 240 m². Resteraient disponibles le terrain de basket, le city stade et bodysculpt.

Un premier avant-projet a été présenté :

Maisons sans étage avec jardin, terrain de pétanque, jardin partagé, salle commune.

42 maisons de type T2 ou T3.

Un local de 80 m² pourrait être donné à la commune (hors d'eau et hors d'air).

Pour que le projet soit viable, le coût d'achat du foncier ne devrait pas dépasser 200 000 €.

F. FILHOS : la dimension sociale est intéressante, de petits loyers seront proposés.

M. Le Maire : la commune aura la possibilité d'utiliser la salle commune de 220 m² en complément du box.

F. FILHOS : un box de 80 m² peut permettre à 3 ou 4 assistantes maternelles de faire des ateliers.

C. MASSIP : il peut être envisagé une rotation de commerces.

F. FILHOS : il faudra veiller au respect des normes qui changent selon l'activité. Le mobilier ne sera pas le même.

S. VIGNES : ce projet est intéressant dans la mesure où il va permettre de dynamiser la commune, il va attirer de jeunes retraités qui feront vivre les commerces. Est-ce qu'il s'agit de location à vie ?

F. FILHOS : le gestionnaire disposera d'un bail de 30 ans.

E. MASCARAS : ce projet n'est pas mal.

O. CORNET : c'est un joli projet. Il faut que la commune fonce.

M. Le Maire : si le financier approuve le projet, la commune pourrait espérer une rentrée de recettes avant la fin de l'année. Il leur sera demandé de venir en conseil municipal présenter le dossier.

C. MESTRE : comment la mairie peut se couvrir ?

C. MASSIP : la commune vend au promoteur à charge pour lui de monter le projet.

S. COUDOURNAC : si des logements de la résidence séniors sont vacants, ils pourraient être loués pour les vacances.

D. ZIMMERMANN estime que personne n'utilise le stade, il faut l'entretenir, les barrières sont dangereuses.

C. MASSIP interroge sur l'approbation de la mise en vente à 200 000 € pour ce terrain. Il rappelle le projet paramédical qui avait été proposé au conseil municipal et qui a été perdu faute de réactivité.

F. FILHOS est d'accord sous réserve que la commune puisse peser sur la garantie d'offrir des loyers tels qu'annoncés ce qui permettrait d'avoir une offre sociale accessible à tous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le principe de réalisation d'une résidence séniors à l'emplacement du stade pour une vente du foncier de 200 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE

M. Le Maire a rencontré l'Inspectrice de l'Education Nationale afin de connaître l'état d'avancement du projet de Territoire Educatif Rural pour ST JULIEN/SALLES. Il a été informé qu'il y avait une forte probabilité d'ouverture de classe à ST JULIEN.

Demande de scolarisation d'un enfant d'une commune extérieure

La commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE a été sollicitée pour scolariser à la rentrée prochaine le jeune Liam MOREAU, domicilié à ST ELIX LE CHATEAU. Cette scolarisation nécessite au préalable la signature d'une convention entre la commune d'origine et la commune d'accueil qui devra supporter les frais de scolarité d'un montant annuel de 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de scolarisation du jeune Liam MOREAU.

Le Secrétaire,
D. ZIMMERMANN



Le Maire,
Patrick LEFEBVRE